

Portes – Ouvertes *BPJEPS Basket-Ball* *2023 - 2025*



- Le déroulement et les contenus de la formation
- L'apprentissage et les financements, aides possibles
- La procédure avec le Campus-CFA

Vendredi 27 janvier 2023 à RENNES





Intervenants

SPORT
BRETAGNE



❖ Mickaël LEBRETON

Président Ligue de Bretagne de Basket-Ball

mickaellebreton@aol.com

06-61-73-08-16



❖ Mickaël GUIHAIRE

Coordonnateur BPJEPS Basket-Ball

mickael.guihaire@bretagnebasketball.org

06-07-06-94-34



❖ Mathilde HEMERY

Directrice territoriale Ligue de Bretagne

mathilde.hemery@bretagnebasketball.org

06-31-36-36-29





Déroulement de la formation



Les objectifs



Le diplôme professionnel d'Educateur Sportif spécialité Basket-Ball permet aux diplômés de **mener des projets d'animation et de développement** auprès des clubs de Basket-Ball

Il permet **d'exercer contre rémunération à temps plein** dans le cadre de la loi du sport





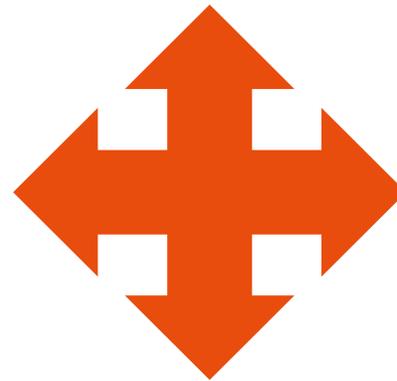
Déroulement de la formation

Les compétences



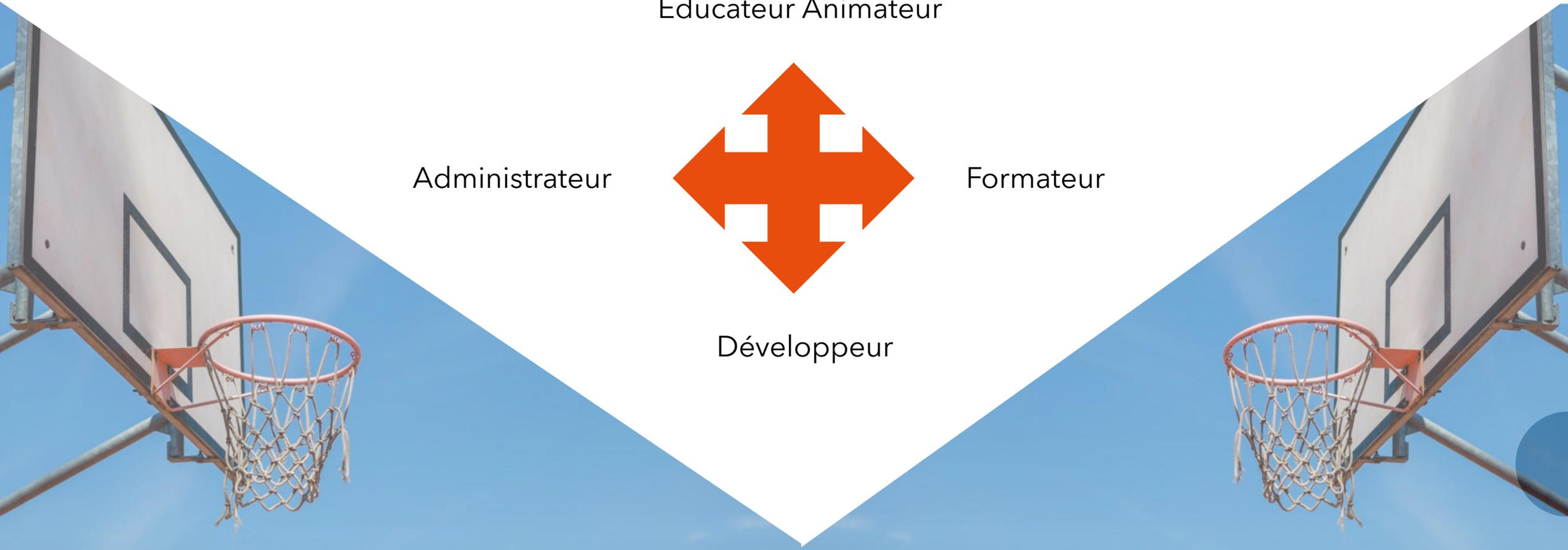
Educateur Animateur

Administrateur



Formateur

Développeur



Déroulement de la formation



Éducateur

Connaissances scientifiques

(anatomie, biomécanique, physiologie, etc)

Méthodologie de l'entraînement *(construction de séances, programmation, etc)*

Communication et maîtrise d'outils



Développeur

Méthodologie de projet *(outil d'analyse, réalisation, évaluation, etc)*

Découverte des supports de développement *(nouvelles pratiques, 3x3, etc)*



Administrateur

Communication externe et interne

Règlementation

Pack office

FBI



Formateur

Animer une école d'arbitrage (module complémentaire)

Animer une commission technique

Stratégie de la formation



1/ Structurer les écoles de Basket des clubs

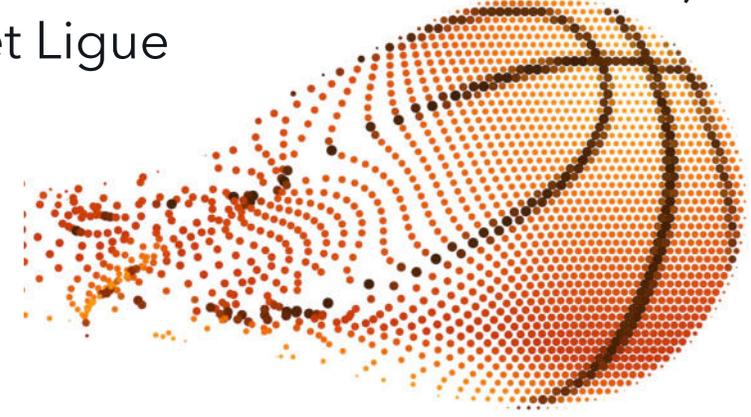
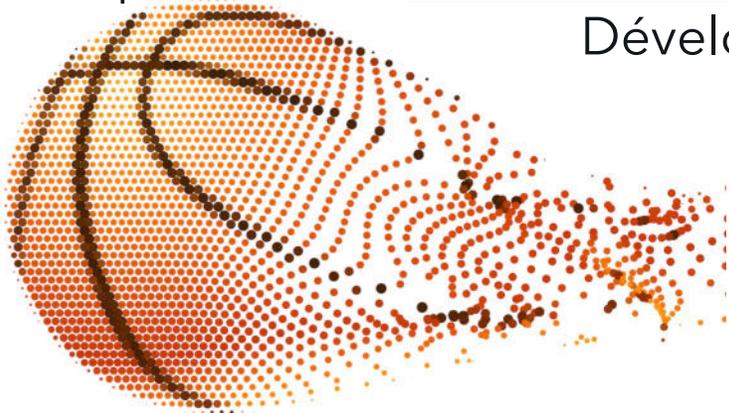
2/ Former les stagiaires dans **l'animation** et le **développement** de projet

Proposer une offre de formation répondant aux besoins d'un éducateur de club

(animer/éduquer, développer, formaliser, communiquer)

Répondre aux besoins de structuration des clubs (et non aux besoins d'encadrement à l'instant T)

Développer un partenariat avec les CD, clubs et Ligue



Stratégie de la formation

UN ENGAGEMENT TRIPARTITE SUR 3 ANS





Déroulement de la Formation



3000H* de Formation

910H en OF :

Temps de formation / montée en compétences / mise en situation pédagogique / actions en immersion et en partenariat / partage d'expérience...

2090H en structure :

Alternance / restituer, mettre en application les contenus abordés en formation / développement de projet



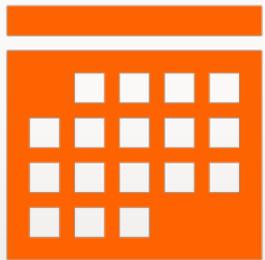
Un stagiaire n'entre pas en formation BP pour être autonome dans l'encadrement mais pour le devenir



Déroulement de la Formation



Répartition prévisionnelle des temps en OF :



- ❖ 46 modules dont :
 - ❖ 35 modules de 2 jours (lundi et mardi)
 - ❖ 11 modules de 3, 4 ou 5 jours (formations fédérales complémentaires, encadrement camp, immersion stage, encadrement tournois...)
- ❖ Des temps de formation en distanciel



Un stagiaire n'entre pas en formation BP pour être autonome dans l'encadrement mais pour le devenir



Déroulement de la formation



Le calendrier

26 juin 2023 au 27 juin 2025



- ❖ Voir ruban pédagogique prévisionnel (annexe)
- ❖ Prendre en compte le rythme de la vie des clubs = **plus de temps en structure**
- ❖ Réduire les déplacements chaque semaine
- ❖ Des temps de formation en immersion pour favoriser **la montée en compétences des stagiaires**
 - ❖ Une itinérance sur la Région Bretagne =
Site principal à Brest
+ actions de développement des CD
+ partenariat avec les clubs

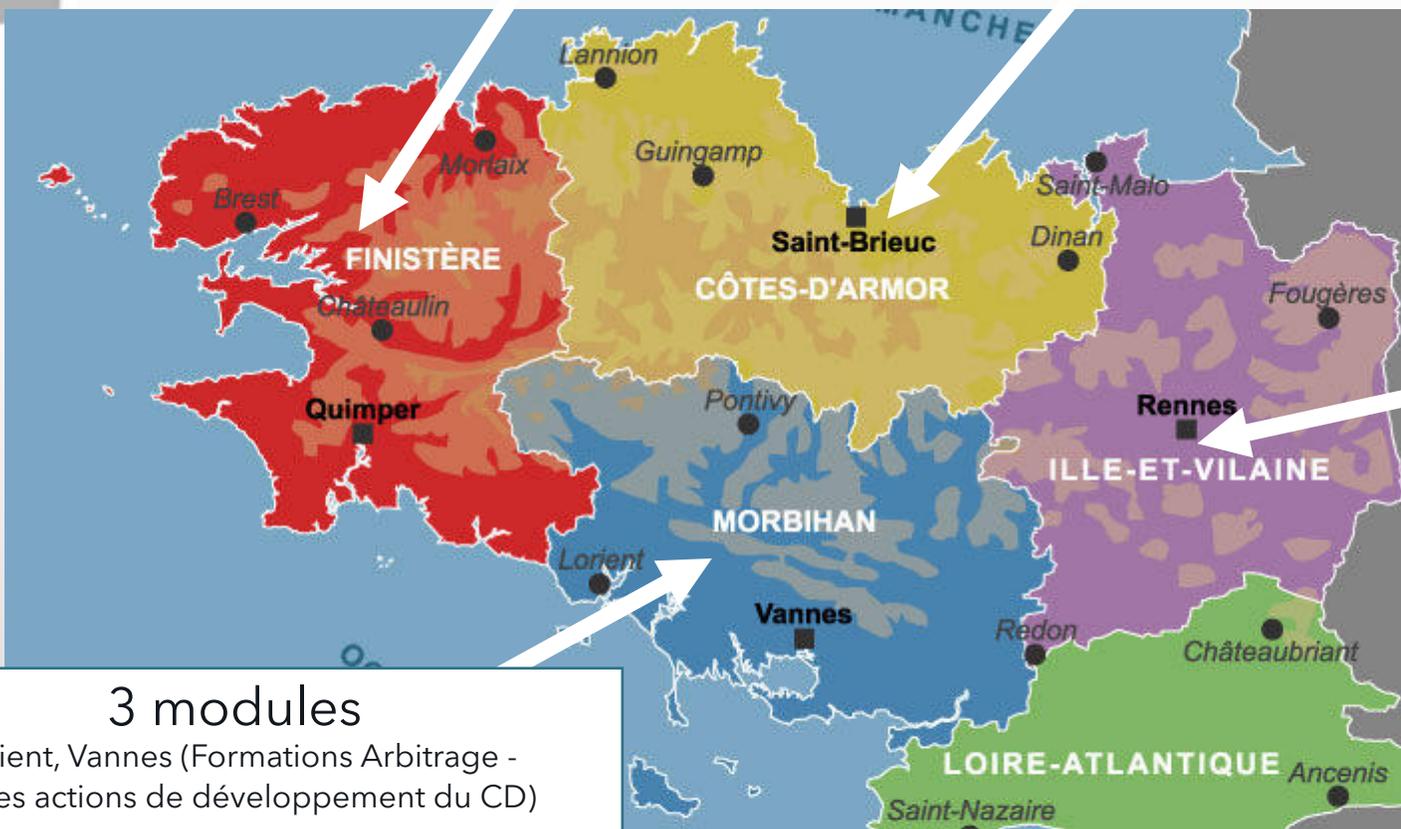


Répartition (prévisionnelle*) des lieux de formation



31 modules
Brest, Quimper, Landerneau

3 modules
Ploufragan
(Formations B.Santé - DETB -
Autres actions de développement du CD)



3 modules
Lorient, Vannes (Formations Arbitrage -
Autres actions de développement du CD)

8 modules
Rennes
(Camp d'été, Formation Micro Basket, Autres
actions de développement du CD)

* Provenance des stagiaires



Déroulement de la formation

Suivi et accompagnement



Réunions avec les présidents

- **2 réunions par an : octobre 2023 et 2024 ; mars 2024 et 2025**

Formation de M.A. / Tuteur

- **2 journées : septembre et novembre 2023**
- **+ ½ journée de formation à la préparation des certifications**

Visites en structure

- **4 périodes : octobre/novembre 2023 et 2024 ; février/mars 2024 et 2025**
(5ème visite si besoin)

Proximité, échange

Déroulement de la formation

Fonctions du maître d'apprentissage - tuteur



Maximum 2
apprentis par
tuteur

Qualifications
Minimum BPJEPS BB
+ 2 ans d'expérience
ou BEESI, DEJEPS,
BEES2, DESJEPS

2 séances
communes sur
l'emploi du
temps

Une personne de
la même
structure et/ou
externe =
Équipe tutorale
consolidée

Être disponible
et avoir la
volonté de
transmettre

1 réunion
hebdomadaire
formalisée sur
l'emploi du
temps



Déroulement de la formation

Conditions d'accès



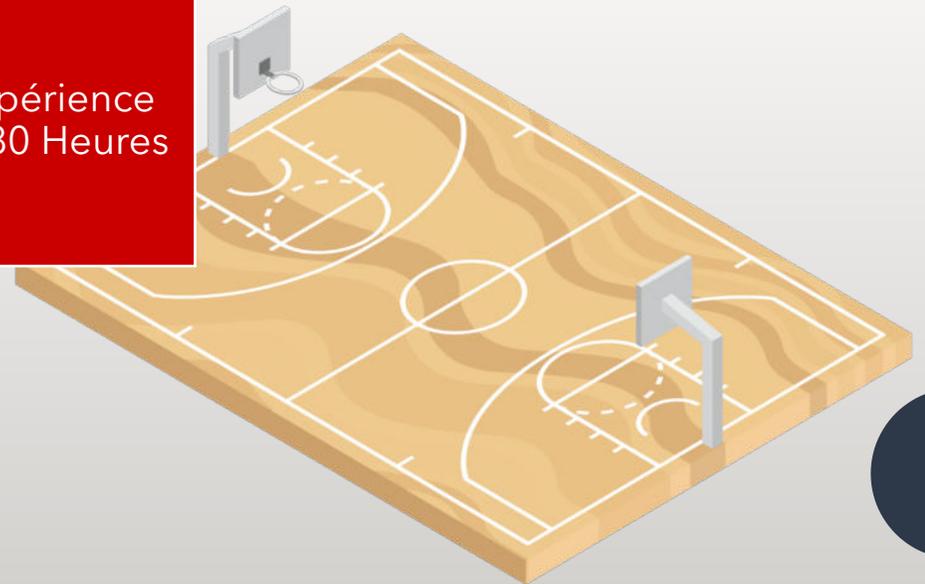
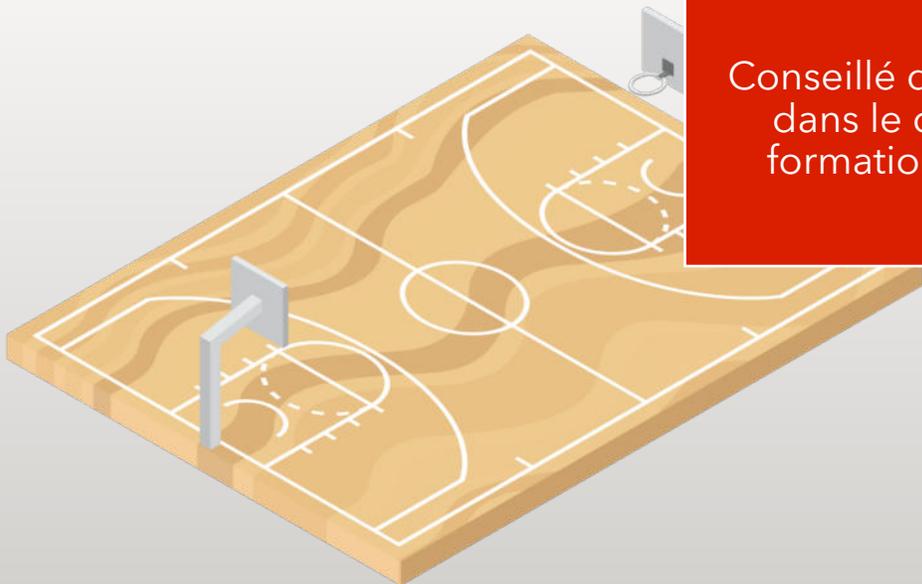
Attestation de
secourisme PSC1

Certificat médical de non
contre-indication à la
pratique et à
l'encadrement

Avoir une structure
d'alternance et un
tuteur/maître
d'apprentissage
disponible et compétent

Conseillé d'être rentré
dans le cursus de
formation Fédéral

Attestation expérience
encadrement 80 Heures





Déroulement de la formation

Inscriptions



Par google forms : [INSCRIPTIONS](#)

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité (en couleur)
- C.V.
- Lettre de motivation
- Attestation PSC1
- Justificatif de participation à la journée citoyenne (JDC ou JAPD)
- Justificatif de pratique de la discipline (cf. modèle ci-joint)
- Justificatif d'une expérience d'animation de groupe d'au moins 80 heures (cf. modèle ci-joint)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité datant de moins d'un an à l'entrée en formation (modèle ci-joint obligatoire)

Réception des candidatures **avant le 17 mai 2023**



Déroulement de la formation Sélections



Vérification EPEF (Exigences Préalables d'Entrée en Formation)



Envoi d'une convocation pour les épreuves de sélection entre le 17 et 19 mai 2023

**Sélections* le 23 mai (stagiaires et structures du 22 et du 35)
et le 24 mai 2023 (stagiaires et structures du 29 et du 56) :**

- ❖ 1 épreuve pédagogique → animation d'une situation de 15 minutes avec des U9 ou U11 (public support club)
- ❖ 1 oral → présentation devant un jury du projet personnel et professionnel du candidat (15') suivi d'un entretien (30' maximum)



Résultats le 25 mai 2023 (20 stagiaires maximum)



Positionnement et début de formation : 26 et 27 juin 2023



Déroulement de la formation

Vous souhaitez recruter un candidat



❖ Recrutement d'un candidat extérieur

- Élaborer une fiche de poste
- Mettre en relation 1 candidat sans structure lors des sélections
- Diffuser une offre sur les réseaux (*Campus-CFA, Ligue, CD, clubs*)



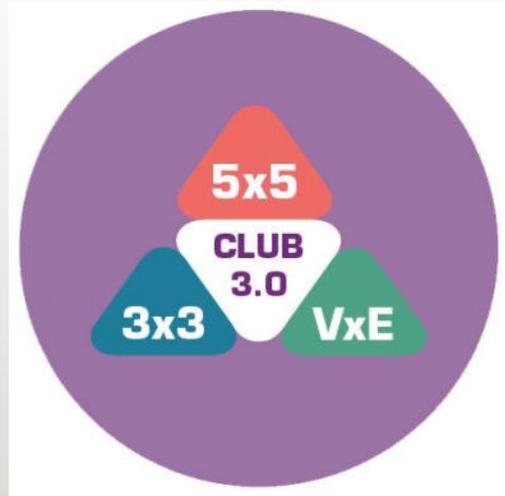
Le recrutement d'un stagiaire en formation BP doit s'inscrire dans une démarche de pérennisation et de développement de la structure et non pas pour uniquement palier à un manque d'encadrant dans le club sur une courte période



Déroulement de la formation



Formations complémentaires



Intégrées

Animateur Basket Santé

3X3

Arbitrage

Diplômes fédéraux

Choix d'un BF enfant (U9-U11) et/ou jeunes (U13-U15)

DETB CS1-CS2 (en fonction du profil du stagiaire)

+ Choix d'un module complémentaire

Formateur École d'arbitrage

Animateur Micro Basket



Ces modules sont intégrés :

- sur le temps de formation
- sur le coût financier de formation



Coordonnées

❖ Coordonnateur BPJEPS Basket-Ball
Mickaël GUIHAIRE
mickael.guihaire@bretagnebasketball.org

06-07-06-94-34



❖ Responsable formation de cadres
François BRISSON
francois.brisson@bretagnebasketball.org

06-07-72-47-89





L'apprentissage

Objectifs



- Anticiper vos besoins en recrutement
- Former un jeune au métier d'Educateur sportif
 - Professionnaliser votre structure
- Transmettre les valeurs du club et intégrer le jeune à votre structure
 - Contribuer par un tutorat à la cohésion dans les territoires





L'apprentissage

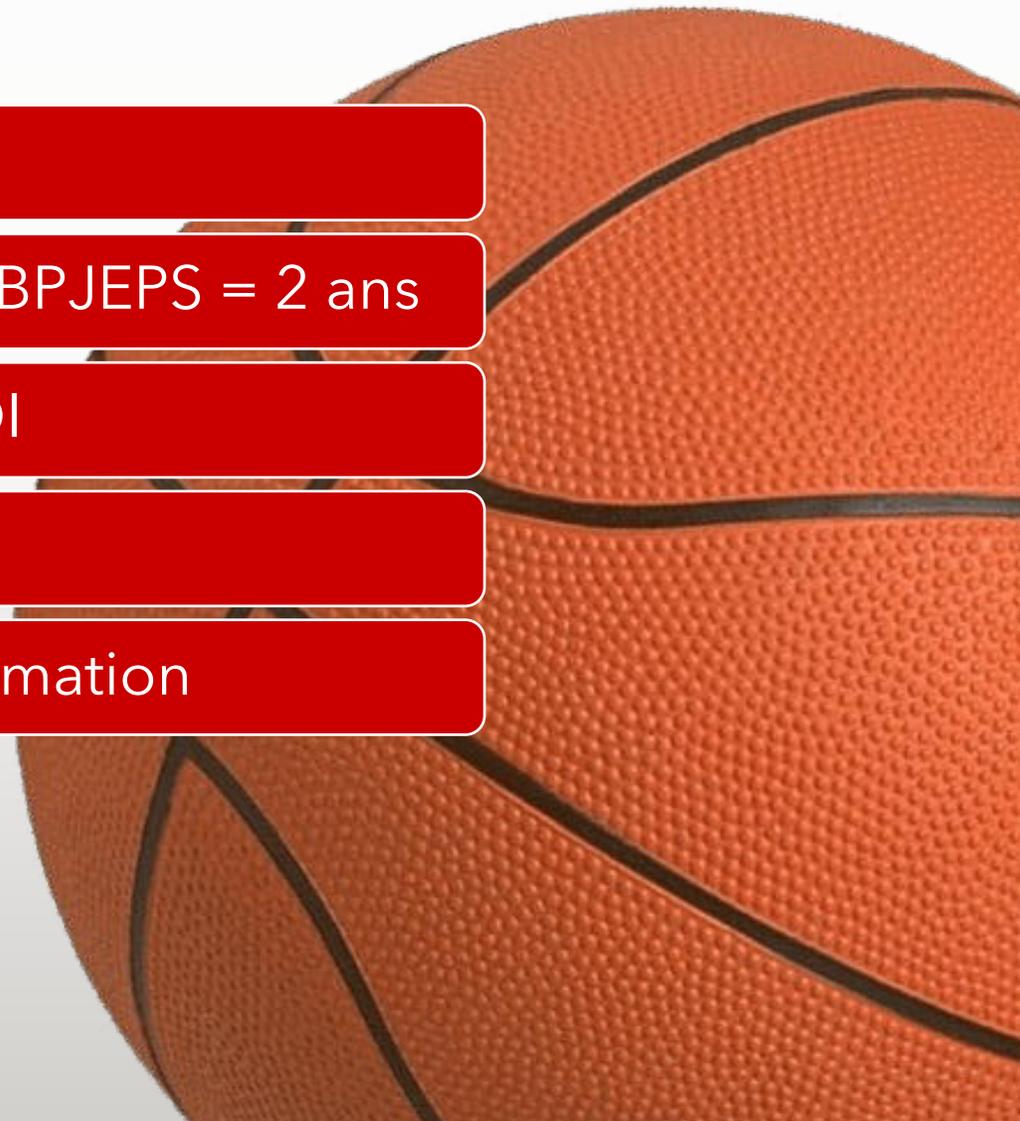
Quel public ? Durée?

SPORT
BRETAGNE


INSTITUT RÉGIONAL
DE FORMATION
DU BASKETBALL
BRETAGNE


FFBB

- Jeunes de 18 à 29 ans
- D'une durée de 6 mois à 3 ans : BPJEPS = 2 ans
- Un contrat de travail CDD ou CDI
- 35 heures/semaine
- 1600 heures/an dont 25% en formation





L'apprentissage

Aides et financement ?

SPORT
BRETAGNE



Frais pédagogiques pris **100% par OPCO**, branche sport = AFDAS

Recrutement d'un apprenti en 2023 : Aide unique 6000€

Cf tableau % SMIC (*fonction âge de l'apprenti*)

Aide à la fonction de maître d'apprentissage 1380€ (*M.A. doit suivre une formation de tuteur*) pour les structures à effectif < 11 salariés



% SMIC Par tranche d'âge



Âge de l'apprenti	1ère année	Salaire 2023 (brut = net)	2ème année	Salaire 2ème année (brut = net)	3ème année	Salaire 3ème année (brut = net)
moins de 18 ans	27%	461,51 €	39%	666,62 €	55%	940,10 €
de 18 à 21 ans	43%	734,99 €	51%	871,73 €	67%	1 145,22 €
de 21 à 25 ans	53%	905,92 €	61%	1 042,66 €	78%	1 333,24 €

* Prime d'activité (1030€ : 208€ /mois)



Exemple 18-21 ans



1ERE ANNEE

	annuel (12 mois)	mensuel
salaires brut	8 820 €	735 €
charges	137 €	11 €
MASSE SALARIALE	8 957 €	746 €
Aide exceptionnelle	6 000 €	500 €
Aide ANS	0 €	0 €
TOTAL AIDES	6 000 €	500 €
RESTE A CHARGE	2 957 €	246 €

2EME ANNEE

	annuel (12 mois)	mensuel
salaires brut	10 461 €	872 €
charges	147 €	14 €
masse salariale	10 608 €	885 €
Aide unique	0 €	0 €
AIDE ANS	0 €	0 €
TOTAL AIDES	0 €	0 €
RESTE A CHARGE	10 608 €	885 €

MOYENNE RESTE A CHARGE SUR 2 ANS = 565€ / MOIS

❖ *PSF aides aux clubs : contact pour être accompagné*

* Estimation poste sans aide 23000€

Mathilde HEMERY

Directrice territoriale Ligue de Bretagne

mathilde.hemery@bretagnebasketball.org

06-31-36-36-29

* formations fédérales pas de coût supplémentaire



Exemple 21-25 ans



SPORT 3
BRETAGNE

1ERE ANNEE

	annuel (12 mois)	mensuel
salaire brut	10 871 €	906 €
charges	169 €	14 €
MASSE SALARIALE	11 040 €	920 €
Aide exceptionnelle	6 000 €	500 €
Aide ANS	0 €	0 €
TOTAL AIDES	6 000 €	500 €
RESTE A CHARGE	5 040 €	420 €

2EME ANNEE

	annuel (12 mois)	mensuel
salaire brut	12 512 €	1 043 €
charges	147 €	16 €
masse salariale	12 659 €	1 059 €
Aide unique	0 €	0 €
AIDE ANS	0 €	0 €
TOTAL AIDES	0 €	0 €
RESTE A CHARGE	12 659 €	1 059 €

MOYENNE RESTE A CHARGE SUR 2 ANS = 738€ / MOIS

❖ *PSF aides aux clubs : contact pour être accompagné*

* Estimation poste sans aide 23000€

Mathilde HEMERY

Directrice territoriale Ligue de Bretagne

mathilde.hemery@bretagnebasketball.org

* formations fédérales pas de coût supplémentaire



L'apprentissage

Démarches ?



Les étapes de la procédure :

❖ 1/ Remplir le formulaire CERFA, lien du site du CFA :
<https://www.campus-sport-bretagne.fr/formation/mode-de-financement/>

❖ 2/ Signature du CERFA et de la convention financière

❖ 3/ Demande de prise en charge auprès de l'AFDAS vaut pour enregistrement du contrat

Et déclenchement Automatiquement de la prime d'aide à l'embauche qui vous sera versée (prévoir un éventuel délai et un fonds de trésorerie, versement possible qu'à partir du 2ème mois)





La plateforme AFDAS



- ❖ Pour tous renseignements, connectez-vous à votre espace en ligne :
 - ❖ Menu « Mes demandes de contact »
 - ❖ Sélectionner l'objet « Recruter un alternant » (*apprenti ou contrat pro.*)





La plateforme AFDAS



- ❖ Programmation possible d'une Visio conférence avant juin avec l'équipe AFDAS et le Campus/CFA
- ❖ Pour faire les démarches avec nous en direct





Procédure en 4 temps



1 – L'employeur

Il transmet à l'OPCO :

- Le contrat signé par l'alternant et l'employeur, et visé par le CFA
- Les pièces annexées au contrat

Délai de transmission à respecter

Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat

Vérification à faire

L'employeur doit s'assurer que les informations qui figurent sur le contrat (CERFA) transmis à l'OPCO sont correctement remplies



2 – L'OPCO

A réception du contrat et de ses annexes, il le contrôle et le dépose auprès des services du ministère du Travail.

- 1 entreprise = 1 seul OPCO selon sa convention collective
- Il accompagne l'entreprise dans la constitution d'un dossier d'alternance et la renseigne sur son éligibilité aux aides
- Il instruit le dossier, s'assure de la cohérence des données et de la transmission des contrats au ministère du Travail
- Il transmet le numéro de dépôt à l'employeur, l'alternant, le CFA
- Le cas échéant, il appuie l'entreprise dans la correction des erreurs

Délai de dépôt

Sous 20 jours dès réception du dossier complet



Procédure en 4 temps



3 – Les services du ministère du Travail

- Ils contrôlent l'éligibilité de l'aide
- Ils transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mise en place du paiement de l'aide.

A savoir

Le numéro de dépôt est aussi appelé numéro DECA



4 – L'ASP

Elle verse mensuellement l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié dans les effectifs :

- sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les apprentis,
 - sur la base des bulletins de salaire pour les salariés en contrat de professionnalisation.
- Elle renseigne l'entreprise sur les aides auxquelles elle est éligible
 - Elle instruit les demandes avec la vérification de la cohérence des champs avec les différentes bases à sa disposition (INSEE, DSN, SYLAE)
 - Pour les entreprises de 250 salariés et plus, elle s'assure de la réception du formulaire d'engagement transmis par l'entreprise, et procède aux contrôles en fin de parcours

L'employeur doit penser à :

- Renseigner ses coordonnées bancaires dans SYLAE
- Transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Urssaf, MSA, CPAM etc)
- Transmettre chaque mois les bulletins de salaires des salariés en contrat de professionnalisation sur le portail dédié
- Consulter ses mails (et s'assurer que le mail de son établissement renseigné dans le CERFA est bien valide).



❖ Mickaël LEBRETON

Président Ligue de Bretagne de Basket-Ball

mickaellebreton@aol.com

06-61-73-08-16



❖ Mickaël GUIHAIRE

Coordonnateur BPJEPS Basket-Ball

mickael.guihaire@bretagnebasketball.org

06-07-06-94-34



❖ Sébastien LEGROS

Coordonnateur IRFBB Bretagne

Sebastien.legros@bretagnebasketball.org

06-68-02-82-10



❖ Mathilde HEMERY

Directrice territoriale Ligue de Bretagne

mathilde.hemery@bretagnebasketball.org

06-31-36-36-29



❖ François BRISSON

DTR Ligue de Bretagne

Francois.brisson@bretagnebasketball.org

06-07-72-47-89



SPORT 3
BRETAGNE

